

Je viens de lire la réponse à votre enquête du maître d'Indy, et de tant de grands musiciens, et j'en suis toute bouleversée. Comment? Supprimer les concours du Conservatoire? Mais c'est le commencement de l'anarchie complète. D'aucuns viendront pour demander la suppression du Champ de courses; d'autres, celle de la Légion d'honneur et des prix de Vertu, des rosettes et des rosières, des prix de Rome et d'Aviation, des Académiciens et des Reines de Halles, des prix de football et de repopulation, des prix de boxe et du prix de la Paix. Et ainsi s'écrouleraient peu à peu, les institutions autour desquelles se groupent toutes les grandes ambitions de notre humanité. Et peut-on nous garantir, qu'encouragés par le succès, ces jeunes révolutionnaires n'iront pas jusqu'à réclamer des changements dans les programmes de nos concerts symphoniques et dans les récitals des virtuoses?

Vous désirez donc l'effondrement général? J'en tremble à la seule pensée....

M. Jean Huré

Avant son départ pour la Hollande, où il a été engagé pour une tournée de concerts d'orgue et de piano, notre distingué collaborateur nous écrit :

« En principe, je partage absolument l'avis de M. Vincent d'Indy.

Quant aux Concours du Conservatoire, il n'y faut RIEN changer; ils sont trop bien ainsi (!) ».

M. Paul Viardot

M. Paul Viardot est mieux qu'un de nos plus notables violonistes. Fils de la grande cantatrice Pauline Viardot, il a toujours vécu dans un milieu artistique et musical des plus élevés. Il connaît le Conservatoire depuis fort longtemps et il fait presque chaque année partie des Jurys.

Son avis était donc particulièrement intéressant à connaître. De Leissigen, où il fait une cure d'eau, il a bien voulu nous envoyer la lettre fort intéressante que voici :

Puisque vous avez le courage par cette saison de vous occuper de questions artistiques je ne veux pas me montrer moins brave que vous, et je vais vous expliquer ce que serait le Conservatoire de mes rêves. Il ressemble peu à notre école nationale de musique et de déclamation comme vous verrez. J'avais vingt ans lorsque le maître Ambroise Thomas me fit pour la première fois l'honneur de me convier à prendre part aux travaux du jury de concours; ce n'est pas d'hier, je n'ai pas besoin de vous le dire. Depuis j'ai bien des fois été appelé à siéger dans la loge du jury. Je suis fermement persuadé de la bonne volonté de chaque membre de ce jury, et j'ai la certitude qu'il vote selon sa conscience. Cela veut-il dire que le concours est une institution juste, que le hasard ne joue pas un grand rôle, qu'il ne faut pas compter avec la mauvaise digestion, l'excès de chaleur, le trac, les influences extérieures dues à un visage sympathique, à un joli bras, à une recommandation dont on ne veut certes pas tenir compte, mais dont on se souvient quand même au moment psychologique etc, etc? Nullement.

Errare humanum est. Tout concours (je ne

parle pas des concours cyclistes ou d'animaux gras) est forcément soumis à des influences qui en font plus ou moins une sorte de loterie.

L'année dernière, au concours d'admission, nous avions à entendre plus de trois cents candidats. Il y avait, je crois, huit places disponibles dans les grandes classes. Ces concours durent trois jours. A la fin de la première journée, cinquante candidats étaient déjà désignés comme admissibles. Etant donné qu'il y a toujours dans le nombre trois ou quatre sujets exceptionnels, indubitables, qui s'imposent sans hésitation, restaient à distribuer quatre ou cinq places. Est-il possible dans ces conditions de choisir en toute justice? Le candidat, auquel il manque une voix pour être admis, témoigne-t-il réellement d'une infériorité pondérable par rapport au concurrent qui réunit une voix de plus? Alors les six ou sept jurés qui ont voté pour lui se sont trompés, ou bien ils n'y connaissent rien!

Ouvrons donc les portes plus largement, créons de nouvelles classes, et faisons payer les élèves.

Pourquoi le Conservatoire doit-il être gratuit?

Les collègues, les lycées, les inscriptions aux facultés, rien n'est gratuit. Pourquoi les apprentis artistes ne paieraient-ils pas aussi bien que les apprentis commerçants, ingénieurs, docteurs, consuls, etc? Si un enfant, sans ressources personnelles, fait preuve de dispositions artistiques remarquables, qu'on lui donne une bourse comme cela se pratique dans toutes les maisons d'éducation. La gratuité des études n'est du reste qu'un leurre, car tous les élèves travaillent en ville avec un professeur, du conservatoire ou non.

Il est bien entendu que le premier venu ne pourrait pas, moyennant finance faire partie du Conservatoire, il y aurait un triage forcé, mais le nombre des élèves serait considérablement augmenté et comprendrait les candidats qui restent actuellement sur le carreau sans témoigner, d'une infériorité marquée sur leurs concurrents plus heureux. Seraient admis d'office également les élèves des classes préparatoires ayant été les mieux notés aux examens.

Ces examens seraient mensuels pour toutes les classes, ils auraient lieu devant un comité nommé *ad hoc* dont feraient partie les professeurs qui, moins que tout autre connaissent leurs élèves, leurs qualités et leurs faiblesses. Chaque élève, à la suite de chaque examen, aurait sa note en chiffre; ces notes à la fin de l'année seraient additionnées et l'élève, si le total de ces notes est satisfaisant, passerait dans une classe supérieure. Il y aurait quatre classes en tout, (pour les instrumentistes s'entend, je ne m'occupe que d'eux en ce moment), une préparatoire, une moyenne, une grande, et enfin une classe d'excellence, représentées chacune par plusieurs professeurs. A la fin de la dernière année, l'élève, toujours si ses notes le permettent, reçoit son *exeat* sous forme d'un *diplôme de capacité*.

Au Conservatoire de Genève a lieu chaque année un concours d'excellence, concours public cette fois; ce concours n'est nullement

obligatoire, c'est une sorte de concours Diémer, y prennent part uniquement les trois ou quatre élèves sortant les mieux notés; il n'y a qu'une récompense, mais le programme de ce concours ne se compose pas uniquement d'un fragment de concerto mutilé, trop court pour permettre aux concurrents de se mettre en train, de vaincre l'émotion; il comprend: un concerto entier accompagné par l'orchestre (ce serait le moment ou jamais d'utiliser l'orchestre des élèves) d'un autre concerto imposé cette fois, toujours avec orchestre, et pour finir un quatuor à cordes classique. Ce concours n'étant pas obligatoire personne ne pourrait crier à l'injustice. La lecture à vue serait supprimée, les élèves des classes d'excellence ayant tous fait des études musicales suffisantes pour leur éviter ce déchiffrement public auquel ne se soumettrait aucun artiste professionnel.

Comme vous le voyez, les concours publics dans le Conservatoire de mes rêves, n'auraient qu'une bien futile place; mais je tiendrai essentiellement à des auditions publiques, nombreuses, pour habituer les futurs artistes à affronter sans crainte, l'auditoire qu'ils auront à dompter plus tard.

La direction de ce Conservatoire serait confiée, non pas à une de nos pures gloires, mais à un administrateur énergique, fidèle gardien du règlement, ne connaissant que la consigne et pouvant consacrer tout son temps à l'établissement qu'il aurait à diriger. Les membres du comité ayant beaucoup à faire, vu les examens mensuels auxquels je tiendrai, toucheraient des jetons de présence.

En résumé: je trouve que les concours sont forcément injustes.

Ils ont une mauvaise influence sur les études, élèves et professeurs ne travaillant plus une partie de l'année, qu'en vue de ces concours, ce qui permet souvent à un mauvais élève de donner un coup d'épaule final et de dépasser par ce trompe l'œil des élèves studieux qui ont consciencieusement fait leur devoir pendant le reste du temps.

Le but du concours est illusoire puisque bon nombre de lauréats restent en route et disparaissent, tandis que d'autres moins heureux au début, conquièrent le public, seul véritable juge.

Il est certain que bien des candidats essayent de tous les moyens anormaux pour arriver au résultat voulu, mais j'ai une assez haute idée de mes collègues pour être certains que toutes les tentatives échouent devant leur impartialité, sans laquelle l'institution du jury ne serait qu'une « sinistre blague ».

Je fais remarquer, pour finir, que la presse, à mon gré, s'occupe beaucoup trop des élèves du Conservatoire. Ils n'appartiennent pas encore au public et l'on ne devrait pas plus s'occuper d'eux et de leur personne, que des nouveaux bacheliers, licenciés ou docteurs.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur le trop grand nombre d'élèves femmes, (tout au moins pour les instruments à cordes) sur le nombre des classes, etc., mais j'ai déjà dépassé de beaucoup les limites d'une lettre même trop longue. Excusez moi. Je vous avouerais pour finir que j'ai glané les idées que je vous soumettais à gauche à droite, dans les Conservatoires étrangers de Leipzig, de Venise, de Genève, de Moscou. Le bon sens finira toujours

par avoir raison, chez nous aussi, mais il faut beaucoup de patience. Nos petits-fils verront cela, j'en suis certain. C'est la grâce que je leur souhaite.

Paul VIARDOT

M. J. Debronz, nous écrit qu'il ne pense pas que les concours soient nécessaires pour stimuler le zèle des professeurs.

« Six maîtres éminents et dévoués, nous écrit le réputé violoniste, président à l'enseignement du violon, et depuis 1887 que j'assiste à ce concours, je n'ai pas cessé d'avoir la plus vive admiration pour l'école du beau son si prisée à l'étranger. Nous pouvons en juger par l'admirable pléiade de virtuoses actuels. Je suis d'avis de maintenir les concours publics et de réintégrer les professeurs dans le comité des examens d'admission.

M. C. Decreus

De Chantemesles, en Seine-et-Oise, où il taquine le gardon et la brème et vogue en voilier, quand il ne prépare pas des concerts pour cet hiver, M. C. Decreus, le très distingué pianiste nous résume ainsi son opinion :

1° Il faut maintenir les concours ; ils créent une émulation excellente et permettent à de vrais talents de se révéler.

2° On donne beaucoup trop de récompenses.

3° Les concours devraient être anonymes, on ne devrait connaître ni le nom des élèves, ni la classe à laquelle ils appartiennent, ni la récompense qu'ils ont obtenue antérieurement et veiller à la très stricte application du règlement invitant les membres du jury, ayant donné des leçons à l'un des concurrents à se récuser.

4° Tous les concours devraient avoir lieu à huis-clos et comprendre deux ou trois morceaux de style différent.

5° Les élèves devraient subir des examens semestriels dont les notes compteraient pour le concours de fin d'année.

M. Paul André

M. Paul André ex-professeur au Conservatoire de Montpellier nous communique la lettre, qu'il a adressée à *La Vie Montpelliéraine*, sur la question du concours.

Voici les principaux passages de cette lettre fort intéressante :

Chaque année, quand les concours sont terminés il y a toujours des élèves qui ne sont pas satisfaits des décisions du jury d'examen.

J'avoue que, bien souvent, — mais pas toujours — ces élèves ont raison de se plaindre ; mais je ne les approuve pas, car le jury n'a généralement aucune préférence et juge les candidats en toute impartialité.

Voyons d'abord ce que les élèves attendent du jury et ce que le jury demande aux concurrents ; nous verrons ensuite d'où vient le mal.

L'élève laborieux attend du concours l'appréciation officielle, mais surtout exacte, de sa capacité et le rang mérité parmi les candidats.

Soit en se basant sur leur appréciation ou sur les données de leur professeur, les élèves d'un même cours connaissent leur force réciproque et se sont déjà classés bien avant le jour de l'examen.

Si par hasard le jury décerne une récompense supérieure à un élève de force moyenne, les candidats jugés plus instruits et plus habiles

par leur professeur d'après le travail de l'année, crient à l'injustice et accusent — à tort — le jury d'avoir mal jugé.

Quant aux jurés ils demandent simplement aux candidats une bonne exécution du morceau imposé.

Ignorant la valeur de l'élève, le membre du jury n'apprécie l'exécutant que d'après l'impression d'un moment. Les chances des candidats sont loin d'être égales. Certains ont le trac, d'autres ne l'ont pas. Le meilleur élève peut aussi être malheureux, un douteux peut arriver en première ligne. C'est tant mieux pour celui-ci, tant pis pour celui-là. C'est très regrettable, mais le jury n'a pas à rentrer dans tous ces détails ; il base son jugement sur ce qu'il constate présentement.

Comme le disait dernièrement M. L. Chevallier dans le *Monde Musical* : « Le concours ne récompense pas toujours le meilleur élève. Le seul résultat qu'on puisse attendre d'une pareille séance, c'est la simple constatation qu'à telle heure de tel jour de tel mois de l'année, Monsieur ou Mademoiselle X... a mieux exécuté tel morceau que Monsieur ou Mademoiselle Y... »

Puisque le système employé ne permet pas toujours de juger le candidat selon son *vrai mérite*, il faut remédier à ce *mal* par une réforme radicale, morale, juste ; il faut supprimer ces concours.

Si l'on tient à maintenir les concours, il est de toute justice qu'il devienne l'expression la plus exacte possible de la valeur réelle de l'élève. Il importe alors que le jury tienne compte des notes données par le professeur, de façon à ce que la valeur du candidat ne soit pas jugée simplement sur ce qu'il aura été pendant cinq ou dix minutes prises au hasard.

Et ainsi le jury ne sera pas — inconsciemment, bien entendu — exposé à mécontenter les concurrents en se basant sur une simple exécution.

Quant au jury, il me semble qu'il serait très bien composé uniquement par les membres de la commission de l'École et par son Directeur. S'il fallait d'autres membres, pourquoi ne pas choisir alors de préférence des professionnels et des critiques musicaux ?

Pour le concours de piano, on ferait appel à des pianistes ; pour les concours de violon, on appellerait des violonistes ; on procéderait de la même façon pour chaque catégorie d'instruments.

Quoi qu'on en dise, pour bien connaître une chose, pour pouvoir la discuter, il faut l'avoir pratiquée soi-même. Jamais un pianiste ne pourra donner un jugement impeccable sur un élève de violon comme le ferait un violoniste, et réciproquement.

Quant aux concours publics, j'estime qu'il y a le pour et le contre ; nous pourrions en parler plus longuement une autre fois.

Avant de terminer ma lettre, je tiens à vous faire remarquer que je n'ai nullement l'intention d'imposer mes idées à personne ; je vous donne franchement mon opinion sans arrière-pensée. A chacun d'en tirer le profit qu'il voudra.

PAUL ANDRÉ.

La Pétition des Professeurs.

Un grand nombre de professeurs du Conservatoire mécontents de ce qui s'y passe, notamment de l'indiscipline des élèves, et du mode de recrutement de ceux-ci, se sont réunis à diverses reprises et ont formulé une série de vœux, dont le plus important est la réintégration des professeurs dans les jurys du concours d'admission au Conservatoire.

Cette demande, nous l'avons déjà dit, est fort juste. Il ne faut pas oublier que les concours de fin d'année du Conservatoire constituent non seulement un concours d'élèves, mais un concours de professeurs. Pour y triompher, ceux-ci ont un intérêt *capital* à faire admettre dans leurs classes les meilleurs sujets.

On n'imagine pas qu'il puisse se trouver un seul professeur qui donnerait la préférence à un élève qu'il sait inférieur à tel autre. Qu'à valeur égale, le professeur préfère donner son suffrage à un élève qui lui appartient et qui, par conséquent connaît déjà son mode d'enseignement, plutôt qu'à un élève qui lui est inconnu, cela ne fait pas de doute.

Qu'il en résulte un courant d'élèves particuliers pour les professeurs de l'établissement, parmi les jeunes gens ou jeunes filles qui se destinent au Conservatoire, cela n'est pas moins certain. Mais où est le mal ? Les professeurs du Conservatoire sont assez pauvrement payés, pour qu'on admette qu'on leur doive quelques justes compensations.

Remarquez bien que les professeurs titulaires des classes ne forment qu'une minorité dans les jurys des concours d'admission lesquels se complètent par des membres étrangers au Conservatoire. Ceux-ci peuvent toujours modérer et même complètement détruire l'influence de ceux-là, dans le cas où elle deviendrait excessive.

Avec le régime actuel, il s'est formé un petit clan de professeurs étrangers qui, appelés trop souvent et trop régulièrement à se prononcer pour l'admission s'en sont fait un titre et en ont usé parfois avec trop peu de scrupules. Au moyen de certaines alliances, et de complaisances réciproques, ils ont fait recevoir au Conservatoire des sujets très insuffisamment préparés, indisciplinés, plus intrigants que travailleurs. Il ne sont que quelques-uns, mais ils sont déjà trop et il est temps de mettre bon ordre à cet état de choses.

Il est seulement regrettable que les professeurs aient employé une voie mauvaise, irrégulière pour faire aboutir leurs revendications : tapage dans les journaux, protestations publiques, polémiques etc....

N'eût-il pas beaucoup mieux valu commencer par soumettre la question au Conseil supérieur des études musicales ?

C'est au Conseil supérieur, (dont M. Widor, porte-paroles des professeurs mécontents est un des membres les plus éminents et les plus écoutés) qu'il eût fallu d'abord s'adresser. Il n'eût pas manqué, croyons-nous, d'émettre un avis favorable à la participation des professeurs des classes dans le choix des élèves. Et l'on ne peut se figurer que le Directeur et le Sous-Secrétaire d'État refuseraient de suivre le Conseil dans cette voie.